

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 5, No 2
(Hebdomadaire)

le 12 janvier 1977

Nouvelles exigences du Canada pour freiner la prolifération d'armes nucléaires	1
Nominations à l'Ordre du Canada ...	2
Le prince Charles visitera le Canada	2
En souvenir de la comédienne Denise Pelletier	2
La promotion des femmes en 1976 ...	3
Décorations pour actes de bravoure..	4
Le Canada se distingue aux Olympiades de la cuisine	4
La chronique des arts	5
Pour la surveillance aérienne	6
Attribution des Prix scientifiques 1976	6
Pour assurer nos besoins énergétiques futurs il faudra dompter les vagues..	7
Nouveau règlement sur l'utilisation du français en Alberta	8
Les pêches: gains importants pour le Canada	8
Nouvelles brèves	8

Nouvelles exigences du Canada pour freiner la prolifération d'armes nucléaires

Dans une déclaration faite à la Chambre des communes, le 22 décembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Donald Jamieson, a annoncé que le gouvernement du Canada a resserré sa politique concernant l'exportation d'uranium et de réacteurs nucléaires canadiens, en exigeant des futurs acheteurs que l'ensemble de leur programme nucléaire soit assujéti à des garanties assurant que ce qui leur est fourni ne sera pas utilisé à des fins explosives.

Voici le texte de la déclaration de M. Jamieson.

“...A cette époque des fêtes, nos pensées se tournent naturellement vers l'harmonie et la fraternité entre les hommes. S'il est facile de souscrire à ces grands desseins en paroles, le passage à l'acte, véritable pierre de touche de nos intentions, l'est beaucoup moins. Le gouvernement du Canada entend pourtant relever le défi que lui lance l'opinion publique canadienne en exigeant que notre pays exerce son influence en vue de l'amélioration du monde dans lequel nous et nos descendants devons vivre. Dans le domaine de la politique nucléaire, il n'existe pas de solution simple, autrement nous l'aurions adoptée depuis belle lurette. Il s'agit, en fait, d'équilibrer les besoins énergétiques, les progrès de la technologie qui, quoi que nous fassions, mettront la capacité nucléaire à la portée d'un groupe de plus en plus vaste de pays, et la nécessité d'établir un cadre international sain qui freinera la dissémination des armes atomiques sans toutefois négliger les aspirations économiques légitimes des États souverains. J'aimerais toutefois qu'il soit bien clair que notre première priorité, en fait notre priorité primordiale, est d'empêcher la diffusion d'instruments de destruction.

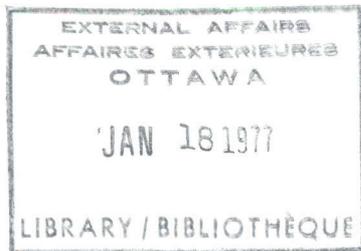
“Dans ce contexte, je suis heureux d'annoncer que le gouvernement du Canada a décidé d'accroître davantage ses exigences en matière de garanties applicables à l'exportation de l'uranium et des réacteurs canadiens. Aux termes des futurs contrats, les livraisons seront limitées aux seuls États non dotés d'armes nucléaires qui auront ratifié le Traité sur la non-prolifération ou, sinon, qui accepteront

que l'ensemble de leur programme nucléaire soit assujéti à des garanties internationales. Il s'ensuit donc que le Canada cessera toute livraison à destination d'un État non doté d'armes nucléaires qui déclenche une explosion atomique.

Un engagement non équivoque

“Cette exigence vient s'ajouter à celles qui ont été exposées en décembre 1974. Le but de la politique canadienne en matière de garanties est simple. Nous voulons éviter de contribuer à la prolifération des armes nucléaires tout en satisfaisant les besoins légitimes en uranium et en technologie des pays qui manifestent l'intention de limiter aux seules fins pacifiques et non explosives leur usage des produits canadiens. Notre politique d'exportation nucléaire actuelle exige déjà que le Canada reçoive des assurances fermes que ce qu'il fournit ne sera pas utilisé à des fins explosives, mais elle ne prévoit pas le cas d'un pays qui s'approvisionne en matériel nucléaire auprès d'autres fournisseurs, et qui est libre d'en user comme bon lui semble. La nouvelle politique comblera cette lacune. Nous posséderons donc, par traité, l'assurance que nos clients nucléaires compteront parmi les pays engagés, sans équivoque, en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires.

“La mise au point du réacteur CANDU constitue l'une des grandes réalisations technologiques canadiennes. Ce système est nécessaire pour réduire la dépendance du monde à l'égard du pétrole. En outre, nos partenaires commerciaux du monde



industrialisé comptent sur les gisements d'uranium du Canada pour que se poursuivent les programmes de réacteurs nucléaires qu'ils ont, comme nous, mis en oeuvre pour répondre à une part grandissante des besoins énergétiques. A défaut d'autres techniques, les pays en développement se tourneront aussi vers l'énergie nucléaire lorsqu'ils auront épuisé les autres sources d'énergie conventionnelle et édifié l'infrastructure nationale nécessaire aux grands réacteurs actuels. Même s'il faut intensifier la recherche en matière de conservation et de recyclage de l'énergie, la planification énergétique au Canada et ailleurs doit s'attacher aux ressources actuellement disponibles.

«Même si le gouvernement canadien reconnaît les besoins énergétiques légitimes de ses partenaires commerciaux, il est déterminé à faire tout en son pouvoir pour éviter de contribuer à un élargissement du club atomique. C'est pourquoi il a décidé unilatéralement d'accroître davantage ses exigences en matière de garanties. Comme par le passé nous sommes disposés à assumer les conséquences commer-

Le cas du Pakistan

Au cours d'une conférence de presse qui a suivi l'annonce des changements dans la politique adoptée par le Canada concernant les exportations nucléaires, faite à la Chambre des communes le 22 décembre, par le SEAE M. Don Jamieson, celui-ci a déclaré que le Canada, à toutes fins utiles, a mis fin à sa coopération avec le Pakistan en ce qui concerne la fourniture de matériel nucléaire.

«Le Canada a décidé d'accroître ses exigences en matière de garanties applicables à l'exportation d'uranium et de réacteurs canadiens; il s'est réservé le droit de cesser toute collaboration avec le Pakistan si celui-ci acquerrait une usine de retraitement. Pour l'instant nous avons mis fin à nos envois vers ce pays. Le Pakistan doit maintenant se soumettre à la nouvelle politique canadienne d'exportations nucléaires,» a déclaré en substance, M. Jamieson.

ciales de notre avant-gardisme. C'est le prix que nous sommes prêts à payer pour freiner la menace que fait peser

la prolifération nucléaire sur le genre humain.

«Pour que notre politique d'exportation soit pleinement efficace, nous devons convaincre d'autres fournisseurs nucléaires d'en adopter de semblables. Lors d'entretiens, nous avons exhorté nos homologues à prendre une décision collective pour limiter leurs exportations aux États non dotés d'armes nucléaires qui ont ratifié le Traité sur la non-prolifération ou qui sont disposés à accepter un contrôle global de leur programme. Nous regrettons qu'à ce jour cela n'ait pas été possible. Le Canada est toutefois déterminé à assumer ses responsabilités là où il a compétence pour agir, c'est-à-dire au niveau de ses exportations d'équipement et de techniques nucléaires et d'uranium. Nous traçons une voie qui, nous l'espérons, sera irrésistiblement suivie par les autres fournisseurs nucléaires.

«Je profite donc de l'occasion pour les inviter à revoir leurs politiques d'exportations, non pas en fonction des profits qu'ils peuvent en retirer, mais dans l'intérêt de la sauvegarde d'un monde sûr et viable.»

Nominations à l'Ordre du Canada

M. Jules Léger, gouverneur général du Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, a annoncé récemment soixante-quatre nouvelles nominations à l'Ordre. La liste comprend deux *Compagnons*, dix-neuf *Officiers* et quarante-trois *Membres*.

L'Ordre du Canada fut établi en 1967, pour reconnaître la contribution exceptionnelle des Canadiens dans les domaines les plus divers. Les décorations sont remises au cours d'une cérémonie d'investiture qui a lieu à la résidence du gouverneur général. Les deux Canadiens qui ont reçu le titre de *Compagnon* sont M. Roger Rousseau, commissaire général des Jeux olympiques de Montréal, et M. David Lewis, ancien chef du Nouveau parti démocratique (NPD) du Canada.

Dans la liste des *Officiers* on remarque les noms de Mme Antonine Maillet, écrivain, de M^e François Mercier, de Montréal, de M. Maurice Strong, président de Petro Canada, du professeur

Pierre Grenier, de Québec, et de Mlle Isobel Moira, géographe, de Montréal.

Parmi les *Membres* citons: Mlle Madeleine Thivierge, membre du Conseil d'administration de l'Hôpital général de Québec, M. J.-Léon Patenaude, directeur général du Conseil supérieur du livre, Mme Michelle Tisseyre, journaliste, membre du Conseil des Arts du Canada; M. Yvan Dubois, maire du Village olympique et président des Jeux pour handicapés physiques; et le docteur John Rekai, cofondateur du *Central Hospital*, de Toronto (Ont.).

Les grades de l'Ordre sont désignés par les abréviations suivantes à inscrire après le nom de famille: *Compagnon* "C.C.", *Officier* "O.C." et *Membre* "C.M."

Le prince Charles visitera le Canada

Son Altesse royale, le prince de Galles, se rendra au Canada en juillet prochain. Le prince visitera l'Alberta, du 5 au 8 juillet, pour participer aux cérémonies commémorant le centenaire

de la signature du Traité numéro sept. Au cours de son séjour, le prince Charles sera nommé Chef Kanai. Il inaugurera également le *Stampede* de Calgary.

A cause de la multitude d'engagements marquant le 25^e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté la reine, le prince Charles ne pourra pas accepter d'autres engagements au cours de son séjour.

En souvenir de la comédienne Denise Pelletier

Une maison de théâtre de Montréal portera désormais le nom de la regrettée comédienne Denise Pelletier, décédée il y a quelques mois. (Voir *Hebdo Canada* No 22, du 2 juin 76) Il s'agit de l'ancien cinéma GRANADA, situé dans l'est, rue Ste-Catherine. C'est dans cet édifice que s'installera prochainement la Nouvelle Compagnie théâtrale de Gilles Pelletier (frère de Denise) et de Françoise Gratton.

La promotion des femmes en 1976

Pour faire suite à l'article "La promotion des femmes en 1976", paru dans le dernier numéro d'Hebdo Canada, voici d'autres nominations importantes qui furent accordées à des femmes au cours de l'année 1976, ainsi que quelques événements qui ont marqué leur promotion:

■ Pour la première fois dans son histoire, l'Église luthérienne a élevé une femme à la fonction de "pasteur" dans la personne de Mme Pamela Jo McGee, âgée de 29 ans. L'Église anglicane du Canada a également accepté six femmes à la prêtrise au cours de la dernière année.

■ Une statue a été dévoilée à Winnipeg (Manitoba) en hommage à la contribution fournie par les femmes des Forces armées du Commonwealth au cours des deux dernières guerres mondiales.



Mme Hsio-Yen Shih, anciennement conservateur au Royal Ontario Museum a succédé à Mme Jean Sutherland Boggs à titre de directrice de la Galerie nationale du Canada.

■ Une somme de 600 000\$ a été payée par les employeurs de l'Ontario à leurs employées qui avaient reçu un salaire moins élevé que les hommes, pour le même emploi, au cours des trois dernières années.

■ Mme Barbara Claz, d'Edmonton (Alberta) a été la première femme à recevoir le titre de *Queen's Venturer*, la plus haute distinction accordée dans l'organisation des Boys Scout.

■ Mme Gabrielle Vallée a été nommée adjointe principale du juge en chef de la Cour supérieure du Québec.



Mme Irène Johnson a été nommée directrice générale de la Direction de la formation de la main-d'oeuvre au ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration.

■ Dans le cadre de son Programme de promotion de la femme, le ministère des Communications a offert à quatre de ses employées un cours en électronique (avec plein salaire payé) tandis que deux autres font un stage d'apprentissage dans des domaines techniques. Une autre a également reçu une bourse d'étude d'un an pour mettre à jour ses connaissances scientifiques.

■ Mme Flora MacDonald, député aux Communes, a été la première femme à se présenter à la direction du Parti progressiste conservateur lors du congrès tenu en 1976. Elle vient d'être choisie "Femme de l'année" au Canada.



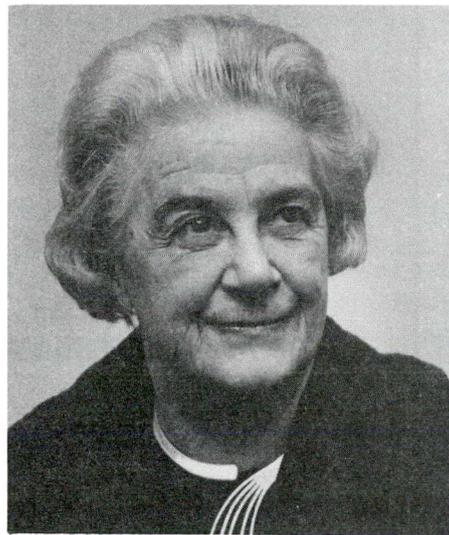
Pour la première fois, en 1976, une femme a été élue vice-présidente de l'Alliance de la Fonction publique du Canada; il s'agit de Mme Aileen V. Manion.

■ Mme Margaret Littlewood, également d'Edmonton, seule femme au Canada instructeur pilote de chasse au cours de la Seconde Guerre mondiale, a reçu la médaille Amélia Earhart pour son travail de pionnière dans ce domaine.

■ Mme Joanne Veit, 34 ans, avocate d'Edmonton, a été nommée présidente de l'*Alberta Securities Commission*; ce poste est le premier du genre jamais accordé à une femme dans quelque pays que ce soit.

■ En 1976, le lieutenant Sue David, de London (Ont.) fut la première femme à devenir contrôleur de vol aux instruments.

■ Quatre autres femmes (en plus du ministre Lise Payette) ont été élues députés à l'Assemblée nationale du Québec: Mme Thérèse Lavoie-Roux (Parti libéral) et Mmes Denise Leblanc, Louise Cuiet et Jocelyne Ouellette, toutes trois du Parti québécois.



Mme Beryl Plumtre anciennement vice-présidente de la Commission anti-inflation a été élue membre du Conseil d'administration de la Canada Life Assurance Company.

■ Mme Mitzi Dobrin, vice-présidente et gérante générale des magasins *Steinberg* et *Miracle Mart* a été la première femme à siéger au Bureau des directeurs de la Banque royale du Canada. Cette nomination est survenue peu de temps après que le directeur de la Banque eut annoncé qu'il était impossible, malgré d'intensives recherches, de trouver une femme ayant la compétence pour occuper ce poste. Plus tard, la Banque de la Nouvelle-Écosse a également nommé, pour la première fois, deux femmes, Mmes Marie Wilson et Helen A. Parker, membres de son Bureau de direction.

Décorations pour actes de bravoure

Les trois décorations canadiennes pour bravoure furent instituées en 1972. Elles sont: La Croix de la Vaillance, la plus élevée des décorations; l'Étoile du Courage et la Médaille de la Bravoure.

Le secrétariat des Ordres et Décorations a décerné l'Étoile du Courage à M. John Albert Mahon d'Halifax (Nouvelle-Écosse) pour avoir sauvé d'une maison en flammes, le jeune Matthew Lavers, âgé de deux ans.

En février dernier, M. Mahon a répondu aux appels de détresse de M^{me} Lavers qui, après avoir entendu une explosion, n'avait pas pu atteindre la chambre de son fils à cause de la fumée et de la chaleur intense. M. Mahon, à l'aide d'une échelle, pénétra dans la chambre, par une fenêtre du deuxième étage.

Gêné par la fumée, il réussit en tâtonnant à saisir l'enfant dans son berceau et à le remettre à sa mère, puis il perdit connaissance. Quelques instants plus tard, les pompiers arrivaient sur les lieux et réussissaient à le ranimer.

M. Mahon est l'un des dix Canadiens qui ont reçu des décorations pour des actes de bravoure. Les autres sont: M^{me} Pamela Anne Switzer, Surrey (C.-B.); le constable André Dubuc, Ste-Thérèse (Québec); M. David D. Piecowye, Ajax (Ont.); le caporal-chef Alexander J. Sheppard, Borden (Ont.); M. James A. Coe, Penticton (C.-B.); M. Dean Sarell, Oliver (C.-B.); le caporal-chef Paul W. Graham, Ottawa (Ont.); le soldat Gregory B. Lewis, Oromocto (N.-B.); ainsi que le capitaine John J.G. Connors, Ottawa (Ont.).

En mars 1974, Pamela Switzer, dix-sept ans, a sauvé la vie de Todd Nelson, neuf ans, qui était tombé d'un quai à Port Edward (C.-B.) alors qu'il faisait de la bicyclette. Pamela entendit les cris de Todd et l'aperçut flottant à quelque 30 pi du rivage. Nageuse médiocre, elle plongea néanmoins dans l'eau glacée et, luttant contre un fort courant, réussit à atteindre l'enfant et à le ramener au quai.

A Fishing Lake (Sask.), James Piecowye, neuf ans, d'Ajax (Ont.), a ramené vers le rivage, à la nage sur une distance de trois cents pieds, son grand-père, Fred Salikin, et trois garçons qui étaient tombés d'une cha-

loupe dans laquelle six personnes avaient pris place. L'embarcation chavira lorsqu'un des adultes qui s'y trouvaient se leva. Les autres membres du groupe nagèrent vers le rivage, entourant M. Salikin, alors que James lui maintenait la tête hors de l'eau. En approchant de la plage, il tenta de pratiquer la respiration artificielle sur son grand-père, mais ce fut peine perdue. Cependant, sans son courage et sa ténacité, d'autres vies auraient sûrement été perdues.

En collaboration, en novembre 1975, James Coe et Dean Sarell, âgé de quinze ans, ont sauvé David Beveridge; un jeune alpiniste qui s'était égaré sur une étroite corniche, à flanc de montagne, à plusieurs centaines de pieds du sol, à Oliver (C.-B.). En raison de la faible visibilité, les opérations de sauvetage par air avaient dû être abandonnées et l'on avait décidé d'escalader la montagne.

M. Coe, de Penticton, partit avec un autre alpiniste et un groupe de jeunes de la région, dont Dean Sarell, qui connaissait bien ce terrain accidenté. Munis de lampes de poche, ils réussirent à se frayer un chemin en évitant les pierres branlantes et les rochers. Ils trouvèrent Beveridge trois heures plus tard, perché sur une corniche quasi inaccessible. Au risque de se blesser gravement, Dean réussit à ramper jusqu'à un point situé au-dessus du jeune en détresse et à y attacher une corde. M. Coe réussit alors à atteindre une autre corniche d'où il put ramener les deux jeunes gens.

Le constable André Dubuc de Sainte-Thérèse (Québec) a sauvé la vie de M. Gilles Marion lors d'un accident de voiture. Une pluie battante tombait au moment de l'accident; la voiture dérappa sur la chaussée glissante et alla s'écraser sur un des piliers de béton d'un pont. Quand le constable Dubuc arriva sur les lieux de l'accident, il vit M. Marion gravement blessé, gisant sous sa voiture en flammes, laquelle se trouvait coincée entre les piliers du pont, dans un équilibre précaire. Bravant les flammes et le danger d'être écrasé, le constable se glissa sous la voiture et réussit à dégager le blessé quelques instants avant que l'explosion n'ait lieu.

En janvier 1976, le capitaine John Connors a sauvé quatre personnes d'un

immeuble à logement d'Ottawa, ravagé par un incendie.

Le Canada se distingue aux Olympiades de la cuisine

L'équipe nationale du Canada s'est classée au deuxième rang, après celle de la Suisse, à la 14^e Olympiade mondiale de la cuisine qui a eu lieu au mois d'octobre à Francfort (Allemagne de l'Ouest). La France et les États-Unis se sont partagés la troisième place.

Au total, les chefs de l'équipe du Canada ont décroché trente médailles d'or et deux médailles d'argent. Pendant les huit jours qu'a duré l'Olympiade, ils se sont mesurés à des équipes de chefs de 20 autres pays.

Au nombre des mets chauds qui ont valu au Canada ses médailles d'or, on compte la côte de boeuf de premier choix, de l'Alberta, l'omble de l'Arctique, la poitrine de canardeau et le rôti d'agneau farci et désossé de l'île Saltspring (Colombie-Britannique). Les recettes étaient divisées en six grandes catégories: entrées, mets chauds et froids, buffets, pâtisseries et desserts. L'équipe canadienne était composée des chefs suivants: Hans J. Bueschgens du *Windsor Raceway Ltd.* (Ont.), Tony Roldan du *Harbour Castle Hotel* (Toronto), Hubert Scheck du *Inn of the Sea*, Île-de-Vancouver (C.-B.), Marcel Kretz de l'Hôtel de la Sapinière, Val David (Québec), et Robert Vercleyen du *CP Palliser Hotel*, Calgary (Alberta). Étaient aussi présentes à ces Olympiades une équipe de l'Est du Canada, une des provinces centrales, une des provinces de l'Ouest et une équipe de soutien.

L'équipe canadienne, formée sous les auspices de la Fédération canadienne des chefs de cuisine, était parrainée conjointement par les sociétés Catelli et Kraft.

Quelque 1 000 personnes — tous les participants, dignitaires et membres de la presse internationale — ont assisté au banquet offert en soirée par le Canada. Le menu varié alignait les mets suivants: huîtres de Malpèque, homards du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, saumon de la Colombie-Britannique, pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et riz sauvage du Manitoba.

La chronique des arts

Exposition d'art esquimau aux États-Unis

Le consulat canadien à Minneapolis, É.-U., a organisé récemment une exposition d'art esquimau qui fut présentée non seulement au consulat mais à Duluth, au *Tweed Museum of Art* de l'Université du Minnesota, ainsi qu'aux Bibliothèques de Minneapolis et de St. Paul. Plus de 2 000 personnes ont visité l'exposition qui comprenait des gravures, des estampes, des sculptures sur pierre, sur cuivre et sur os.

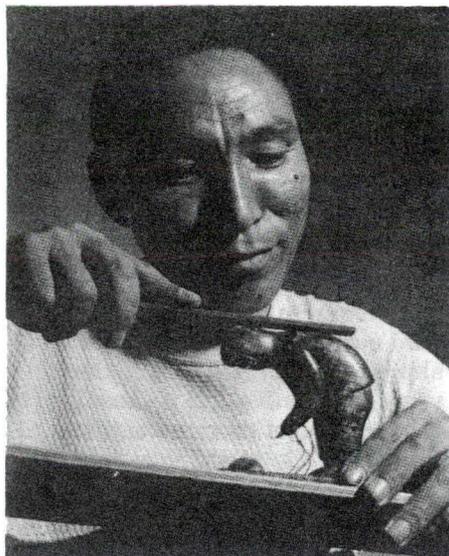
Un art millénaire

L'Homme, depuis toujours, cherche à se perpétuer au-delà de la mort, d'où sa culture, et à imprimer à la matière la forme de sa pensée, d'où son art. Qu'il soit de Sumer ou de Mésopotamie, de Lascaux ou de l'Arctique, l'homme de l'année zéro, un zéro qui dure un millénaire, inventorie son présent pour accéder à l'au-delà.

Depuis des millénaires, l'Esquimau sculpte la pierre ou l'os. Sculpter pour satisfaire au besoin spirituel d'un hommage à ses propres divinités, ou pour son propre plaisir, est, pour l'Esquimau, le simple prolongement de l'accomplissement des rites de la vie quotidienne. Jusqu'à récemment en effet, pour fabriquer les armes de chasse et les outils qui lui permettaient de survivre, le chasseur esquimau devait apprendre à frotter, faire éclater, gratter et creuser ses matériaux, l'os et la pierre. L'objet utilitaire fabriqué, l'Esquimau l'ornait de dessins représentant les esprits qui, selon sa religion animiste, peuplent l'univers. Il sculptait également des amulettes pour le protéger des mauvais esprits, et des miniatures représentant l'animal que le chasseur souhaitait tuer.



Trio
(Gravure sur pierre de Kenojuak)



Francis Iksik
artiste esquimau

Curieusement, ce n'est que depuis une vingtaine d'années que l'homme blanc commença à s'intéresser aux stéatites sculptées par les Esquimaux et qui représentent les phoques, les ours, les oiseaux et les poissons de son univers familier ou des scènes de sa vie quotidienne. La gravure vint lorsque l'homme blanc, vers 1958, apporta l'encre et le papier et enseigna aux Esquimaux à graver sur pierre plate, à encre les traits du dessin et à en tirer des impressions nettes. Les Esquimaux ne se servent pas de presse mais appliquent la feuille de papier à la pierre encrée, puis frottent au verso avec la main. La gravure sur cuivre n'a fait son apparition qu'il y a quelques années et permet à l'artiste de faire lui-même l'incision et de dessiner directement sur le métal comme il le fait sur l'os. Si la sculpture est le fait de l'homme esquimau (car c'est le chasseur lui-même qui est l'artiste), la femme esquimaude, elle, a trouvé dans l'estampe un mode d'expression qui lui convient par excellence. "Son imagination est plus fertile parce qu'elle est plus proche des esprits", expliquent les Esquimaux. Kenojuak, dans ses dessins, a exploré le monde de son imagination, peuplés d'oiseaux enchantés ou de visions d'esprits de formes aquatiques. Depuis dix ans, elle puise dans ses rêves mais en aucun moment elle n'a exprimé la réalité de sa vie quotidienne.

On ne peut qu'être touchés, nous, citadins, par ce lien intime entre

l'Homme et la Nature, si dépouillée et si cruelle soit-elle, qui se dégage avec tant d'éclat, de fraîcheur et de simplicité de l'art quotidien de ce peuple au destin unique. Ce lien est tellement omniprésent et transcendant que nulle part on n'y verra l'homme en lutte contre l'homme.

~ ~ ~

Le prix Philippe-Hébert 1976 est décerné à Marcelle Ferron

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a attribué le prix Philippe-Hébert 1976 au peintre québécois Marcelle Ferron.

Après Jean-Paul Lemieux, Alfred Pellan, Jean-Paul Riopelle et Sylvia Daoust, Marcelle Ferron devient ainsi le cinquième lauréat de ce prix, créé en 1971 pour couronner les personnalités du domaine des arts plastiques. Ce prix comporte une bourse de 1 000 \$ et la médaille *bene merenti de patria*.

Notes biographiques

Marcelle Ferron est née à Louiseville, Québec, en 1924. Après des études à l'école des Beaux-Arts de Québec, sous la direction de Jean-Paul Lemieux (1941-42), elle participe au mouvement automatiste (1946-1953) et signe, en 1948, le *Refus global*.

De 1953 à 1965, elle vit et travaille à Paris, expose dans cette ville ainsi qu'à Bruxelles et Munich. A Paris, elle participe aux salons "Réalités nouvelles" (1957-1960). "Comparaisons" (1957-1965) et à plusieurs expositions. De 1958 à 1969, elle travaille la gravure et illustre le recueil de Gilles Hénault *Voyage au pays de mémoire*. En 1961, elle obtient une médaille d'argent à la Biennale de São Paulo. En 1962-1963, elle participe à l'Exposition itinérante (Paris, Turin, Milan, Zurich) "Six peintres canadiens" et à plusieurs expositions collectives (Spolete, Rome, Londres).

Depuis quelques années, Marcelle Ferron travaille le vitrail moderne. Elle a réalisé entre autres, une immense verrière au Pavillon CIT de l'Expo 67, avec l'architecte Roger D'Astoux, et les verrières pour la station Champ-de-Mars du métro de Montréal. Après avoir été professeur à la faculté d'architecture de l'Université Laval à Québec, elle enseigne maintenant à la faculté des arts visuels de cette même université.



CANADA...SNOW MUCH TO GO FOR...était le thème de deux présentations d'hiver de l'Office de tourisme du Canada (OTC) qui ont eu lieu récemment à Chicago. Une grande variété de tours de ski, carnivals d'hiver et excursions de fin de semaine, pouvant accommoder tous les goûts et budgets, fut présentée à un groupe d'agents de voyages du Mid West par un consortium de 17 associés du Canada et des États-Unis. Le tirage d'un dessin original esquimau de l'Arctique canadien a complété ces réunions. On voit sur cette photo (au centre) la gagnante, Mikki Steinbrink du Chicago Metro Ski Council; M. Sam McKelvey, (à droite), gestionnaire de l'OTC à Chicago; et M. Art Peers (à gauche) directeur régional de l'OTC à Chicago.

Pour la surveillance aérienne

Un contrat portant sur une somme de 68,3 millions \$ a été accordé à Canadair Limitée, de Montréal, pour la conception, la fabrication et la mise à l'essai d'un prototype d'engin de surveillance aérienne connu sous le nom de AN/USD-502.

Le contrat s'insère dans le cadre d'un projet à frais partagés entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne, et prévoit la signature d'un contrat de sous-traitance à Dornier GmbH, de Friedrichshafen (République fédérale d'Allemagne), qui sera chargé d'effectuer la moitié du travail.

Le AN/USD-502 est un dispositif de surveillance et de reconnaissance par avions-robots, conçu pour fournir des renseignements tactiques dans les zones avancées de combat, et constitue une version améliorée du dispositif AN/USD-501 élaboré par Canadair, il y

a quelques années. Ce dernier système est actuellement utilisé par les Forces armées britanniques et allemandes, et le sera bientôt par l'Armée italienne.

De dimensions restreintes mais d'une grande rapidité, l'engin de surveillance aérienne est muni d'un moteur de fusée et d'un petit turbo-réacteur qui, lancé d'un camion, maintient sa vitesse après le lancement. Il peut alors suivre avec précision un itinéraire préétabli, survoler et photographier la région visée, puis revenir à un point de récupération (également fixé au préalable), où il atterrit en parachute.

Étant donné sa probabilité très forte d'échapper à la défense anti-aérienne ennemie (en raison de sa vitesse et de sa petite taille), cet avion-robot réutilisable peut servir au cours d'hostilités.

Les avantages du nouveau système sont surtout sa portée, sa précision et sa vitesse accrues.

Attribution des Prix scientifiques 1976

Le gouvernement québécois a fait connaître à la mi-décembre les noms des récipiendaires des Prix scientifiques 1976; ce sont: M. Gilles Cloutier, fonctionnaire à l'Hydro-Québec, et M. Louis-Edmond Hamelin, professeur à l'Université Laval de Québec.

Les Prix scientifiques ont été créés en 1967 pour couronner l'oeuvre d'émiments hommes de sciences québécois. Les lauréats sont choisis pour s'être particulièrement distingués dans des travaux de recherche, ou encore pour leur contribution au progrès de la discipline scientifique dans laquelle ils oeuvrent. Ils doivent être sujets canadiens, domiciliés au Québec et y avoir exécuté la majeure partie de leurs travaux. Le bénéficiaire reçoit une somme de 5 000 dollars.

M. Gilles Cloutier

Le lauréat du secteur des sciences physiques pour 1976, M. Gilles Cloutier s'est d'abord signalé dans les domaines de la physique des plasmas, des interactions des ondes électromagnétiques avec les plasmas et de la propulsion ionique. Enseignant au département de physique de l'Université de Montréal, il a formé un groupe de la physique des plasmas. L'essentiel de l'oeuvre de M. Cloutier procède cependant de sa contribution à la réalité scientifique du Québec, et notamment de son apport à la mise sur pied de l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec. Il y est responsable de l'orientation des programmes de recherche qui doivent assurer au Québec le développement des connaissances qui lui seront nécessaires pour satisfaire ses besoins futurs en énergie électrique.

M. Ls-E. Hamelin

Quant au lauréat du prix scientifique pour la section des sciences de la nature, M. Louis-Edmond Hamelin, il a acquis une réputation mondiale par ses études des réalités nordiques. A l'Université Laval, le Centre d'études nordiques, dont il est fondateur, jouit d'une réputation internationale. Économiste, géographe, historien, humaniste et juriste, M. Hamelin a parcouru le Grand Nord, pour y constater les bouleversements engendrés par l'envahissement des technologies du progrès.

Pour assurer nos besoins énergétiques futurs il faudra dompter les vagues

Au Japon, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, on s'intéresse de plus en plus à la possibilité d'utiliser le mouvement des vagues océaniques pour la génération d'énergie. Dans le cadre du "Projet énergie" du Conseil national de recherche du Canada (CNRC), des scientifiques de la Division de génie mécanique évaluent actuellement ce que pourrait être la contribution de l'énergie des vagues dans le contexte canadien.

...Pour l'instant, leur travail consiste surtout à suivre les développements dans ce domaine et à vérifier les propositions actuelles, en faisant surtout des études analytiques. Ce qui les intéresse particulièrement c'est de vérifier les chiffres fournis par la Grande-Bretagne dont les évaluations, tant en ce qui concerne la totalité d'énergie disponible que les rendements probables de sa conversion, semblent quelque peu élevées.

Deux systèmes

Les moyens dont on dispose pour exploiter l'énergie des vagues appartiennent à deux catégories: mécanique et hydraulique. On propose deux systèmes entrant dans la première catégorie avec, d'une part, des flotteurs basculants (parfois appelés "canards") qui sont des flotteurs de forme spéciale disposés latéralement en chapelet sur les vagues qui les font balancer et, d'autre part, de "radeaux" qui épousent la forme des vagues et qui sont constitués d'une série de flotteurs articulés. Dans le cas des canards, leur balancement serait converti en énergie exploitable transmise à terre sous forme d'électricité ou d'impulsions hydrauliques, alors que les radeaux, soumis à une rotation les uns par rapport aux autres, seraient reliés entre eux par des pompes hydrauliques pour utiliser l'énergie mécanique résultante.

Dans la seconde catégorie, nous avons les "redresseurs de vagues" et les dispositifs à colonne d'eau oscillante. Le premier système serait constitué d'une grande structure divisée en deux réservoirs munis de clapets disposés de telle sorte que les vagues fassent pénétrer l'eau dans un réservoir à haut niveau et qu'elles vident un réservoir à niveau bas. Ceci crée, entre

les deux réservoirs, une "charge" pouvant être utilisée pour entraîner une turbine. Le dispositif à colonne d'eau oscillante est similaire en principe à une boîte de conserve vide dont l'extrémité ouverte est maintenue sous l'eau. Les vagues déferlantes amorcent les oscillations de la colonne d'eau emprisonnée dans la boîte renversée et des turbines pneumatiques, hydrauliques ou un système hydraulique à haute pression peuvent alors tirer de l'énergie du dispositif. Ce dernier système a déjà été mis en exploitation par une firme japonaise qui se sert de l'action des vagues comme source d'énergie pour les bouées de navigation.

Un seul problème

La construction de systèmes mécaniques de très haut rendement pour exploiter l'énergie des vagues ne présente aucune difficulté, le seul problème étant que de tels systèmes ne travailleront au maximum de leur capacité que sur une bande étroite des fréquences des vagues. Ceci peut être comparé à la réaction d'un matelas pneumatique flottant dans une piscine; il ne se balancera violemment que sous l'influence des vagues d'une dimension appropriée. D'une manière similaire, les systèmes mécaniques d'exploitation de l'énergie produite par les vagues ont tendance à se "régler" très exactement sur leurs fréquences. On sait que les fréquences dominantes des vagues en mer varient considérablement. Quel que soit l'endroit choisi, on observera une période de vague qui se répétera, le plus fréquemment, habituellement dans la gamme des 14 secondes; mais les vagues de cette

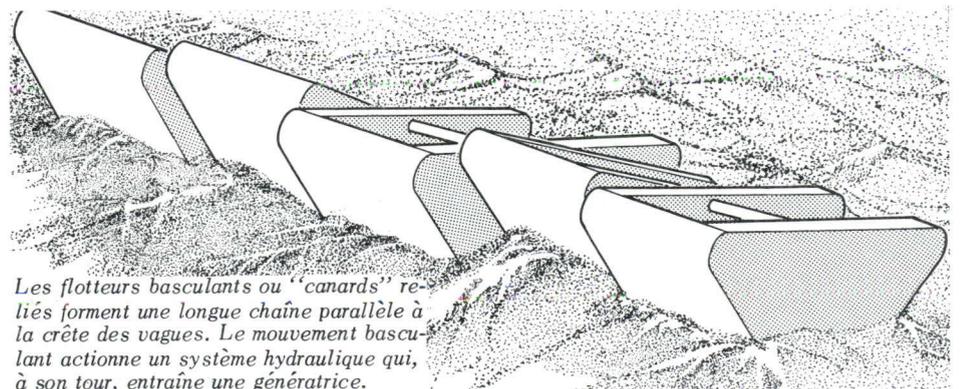
période ne se produiront pas continuellement. On aura également des vagues de différentes fréquences auxquelles les systèmes mécaniques réagiront à peine, de sorte que, quel que soit le système mécanique utilisé, on ne sera en mesure d'exploiter qu'une partie de l'énergie totale produite par les vagues.

L'orientation de la vague est une autre variable. En raison de leur grande dimension (les plans actuels envisagent des "chapelets" de flotteurs basculants ou de radeaux de plusieurs kilomètres de long) il sera impossible de manoeuvrer les chapelets de collecteurs en fonction des changements de direction des vagues. A certains moments, la fréquence des vagues conviendrait bien à la production d'énergie, mais leur orientation ne serait pas bonne, ce qui réduirait plus encore la quantité d'énergie exploitable.

Ce qui fait le grand intérêt de l'énergie tirée des vagues c'est que, comparativement à l'énergie éolienne, par exemple, les vagues représentent une source d'énergie assez concentrée. En réalité, la mer se comporte comme un collecteur géant d'énergie éolienne, qui absorbe cette énergie sur des milliers de milles carrés et la concentre sous forme de vagues.

Il y a aussi des problèmes techniques à résoudre. Ce ne sont pas des problèmes simples et il faudra beaucoup de temps et d'efforts pour les résoudre. Mais en dépit de ces inconvénients, à la fois techniques et économiques, on ne doute pas qu'il sera éventuellement avantageux d'exploiter l'énergie des vagues, et qu'elle contribuera à satisfaire aux besoins de la planète. Cette énergie est si abondante qu'elle sera tôt ou tard utilisée.

(Extrait de Science Dimension n° 5, 1976.)



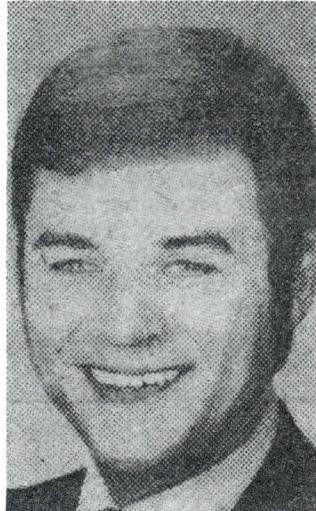
Les flotteurs basculants ou "canards" reliés forment une longue chaîne parallèle à la crête des vagues. Le mouvement basculant actionne un système hydraulique qui, à son tour, entraîne une génératrice.

Nouveau règlement sur l'utilisation du français en Alberta

Le ministre de l'Éducation de l'Alberta, M. Julian Koziak, a annoncé que des changements seraient apportés au règlement du gouvernement en vue de permettre, dans les écoles de sa province, l'utilisation du français comme langue d'enseignement pour tous les cours sauf ceux qui ont pour objet l'enseignement de l'anglais.

Prenant la parole à la réunion annuelle de l'Association canadienne-française de l'Alberta, qui célébrait son 50^e anniversaire de fondation, le ministre a dit espérer que ce règlement plus souple fournirait aux étudiants de meilleures chances de devenir véritablement compétents tant en français qu'en anglais.

Au cours du banquet qui soulignait ce 50^e anniversaire et auquel assistait le secrétaire d'État, M. John Roberts,



M. Julian Koziak
Ministre de l'Éducation de l'Alberta

celui-ci a également déclaré: "On ne peut plus dire aux Canadiens français, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, que 370 ans après l'arrivée des premiers colons français, 200 ans après la promulgation de l'Acte de Québec, qui protégeait les droits linguistiques et plus de 100 ans après la Confédération et 7 ans après la promulgation de la Loi sur les langues officielles qui, elle aussi, protégeait, les droits linguistiques, on ne peut plus dire que notre société n'est pas prête et n'a pas déterminé si, oui ou non, le principe des langues officielles constitue un des principes fondamentaux qui la régit.

"Le temps est maintenant venu d'accepter les droits linguistiques dans notre pays et de leur reconnaître le même statut et la même importance que nous accordons aux autres libertés fondamentales de l'homme."

Les pêches: gains importants pour le Canada

"Le Canada a atteint ses principaux objectifs lors de la réunion spéciale de la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (ICNAF) qui a pris fin à Ténériffe (Espagne) le 9 décembre 1976," a déclaré M. Roméo LeBlanc, ministre des Pêches et de l'Environnement.

L'assemblée a adopté, à forte majorité les modifications à la Convention, proposées par le Canada, et qui lui reconnaissent le droit de gérer les pêches à l'intérieur de la nouvelle zone de 200 milles, établie le 1^{er} janvier 1977. La Commission renonce à toute juridiction dans cette zone, mais reste à la disposition du Canada en ce qui concerne la consultation scientifique.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Les modifications adoptées par la Commission doivent être soumises à l'approbation des pays membres.

L'assemblée a également accepté une résolution canadienne qui recommande, dès 1977, la prise rapide de mesures destinées à établir un nouveau cadre de coopération multilatérale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest, et qui tiennent compte de la nouvelle carte des eaux territoriales. Une conférence internationale sur le sujet devrait avoir lieu bientôt; le Canada y sera en première ligne des conversations.

Nouvelles brèves

■ Les producteurs d'arbres de Noël du Québec ont mis cette année sur le marché environ 1,4 million d'arbres de Noël dont la vente devait rapporter quelque 6 millions \$. Les ventes se sont effectuées surtout aux États-Unis et au Venezuela.

■ Le secrétaire d'État a annoncé la nomination de M. John A. Young au Conseil d'administration de la Société Radio-Canada pour une période de cinq ans.

■ Le ministre des Transports, a annoncé que *Transports Canada* a repris en décembre 1976, au large de Thunder Bay, ses essais de déglçage au moyen d'une plate-forme de proue sur

coussin d'air, dans le cadre d'un programme mixte gouvernement-industrie. Si ces essais s'avèrent concluants, *Transports Canada* espère pouvoir prolonger la saison de navigation à Thunder Bay ainsi qu'aux autres ports des Grands lacs.

■ Les cargaisons dans le port de Québec ont augmenté de 155 969 tonnes pour le seul mois de juin 1976. Pour l'ensemble des cinq dernières années, la hausse fut de 366 901 tonnes. Au cours de cette période, on a connu une hausse du tonnage pour les céréales, le charbon, les minerais concentrés, le sel, le pétrole, les rebuts de métal etc., mais une baisse pour l'amiante, le bois, le papier journal et la pâte de bois.

■ Du 1^{er} avril au 30 septembre 1976, on a enregistré au total 9 637 feux de forêts s'étendant sur 3 842 000 acres. Pour la période correspondante de l'année dernière, les données sont de 10 761 feux qui ont ravagé 2 493 000 acres de terrain, alors que les moyennes des 10 dernières années ont été de 8 098 feux et 2 411 000 acres pour la même période.

■ Les 22 collègues d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario sont maintenant en mesure d'offrir, selon la demande, certains cours et programmes entièrement en français.